

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Bibliographie

Journal de la société statistique de Paris, tome 35 (1894), p. 392-393

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1894__35__392_0

© Société de statistique de Paris, 1894, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/legal.php>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

III.

BIBLIOGRAPHIE.

1° Histoire des Compagnies de chemins de fer français.

M. Théry, qui a solidement établi sa réputation d'économiste par d'importants travaux sur les questions monétaires, vient de réunir en volume une série d'articles publiés dans *l'Économiste européen*, sur l'histoire des chemins de fer français. Cet ouvrage, écrit sans prétention, mais avec une exactitude scrupuleuse, nous fait assister à la genèse et au développement du réseau français. Le plan de 1842, confiant à l'industrie privée la construction et l'exploitation des voies ferrées, l'hostilité du gouvernement de 1848 contre ces grandes entreprises, la fusion de tous les tronçons de chemins de fer entre six grands réseaux, les conventions de 1859, les excès de spéculation qui aboutirent à la ruine des entreprises Philippart et à la constitution du réseau de l'État, le plan Freycinet et les conventions de 1883, sont exposés avec une concision et une lucidité remarquables.

En ce qui concerne les conventions de 1883, M. Théry s'exprime ainsi :

« En 1883, on a cru qu'en répartissant sur une plus longue période l'exécution des lignes concédées et en demandant aux deux réseaux des grandes compagnies de venir au secours du troisième réseau, on éviterait pour l'État les difficultés qui se montraient déjà à son horizon budgétaire. L'événement n'a répondu que d'une manière très incomplète aux espérances d'avenir que l'expérience du passé pouvait cependant justifier. Les résultats des conventions, loin d'être favorables aux actionnaires des grandes compagnies, les ont au contraire singulièrement compromis : d'abord en leur enlevant tout le bénéfice que l'augmentation régulière des produits nets de leurs anciens réseaux devait naturellement leur donner, enfin en faisant assumer à ces compagnies la responsabilité d'un troisième réseau composé en très grande partie de mauvaises lignes dont l'exploitation est aujourd'hui ruineuse. »

M. Théry termine en demandant la révision des conventions de 1883. M. Neymarck a déjà fait justice de la féodalité financière et de la légende des gros dividendes ; M. Théry, dans un livre écrit non dans un but de polémique mais d'exposition, arrive aux mêmes conclusions.

2° La Caisse nationale de prévoyance ouvrière et l'intervention de l'État.

M. Eugène Rochetin vient de publier sous ce titre un volume, qui sera consulté avec fruit par tous ceux qui s'occupent de la question brûlante des assurances ouvrières. L'auteur n'est pas, et nous l'en félicitons, partisan des divers projets soumis au Parlement, il fait avec beaucoup de verve et de pénétration la critique du projet Guieysse, le plus consistant de ceux qui ont été proposés. Il montre quelle charge et quels dangers en résulteraient pour l'État et comment on aboutirait à une véritable injustice envers le contribuable, c'est-à-dire envers tout le monde. Cette partie est traitée de main de maître et il n'y a rien à y reprendre. L'auteur, à notre avis, est moins heureusement inspiré lorsqu'il s'agit de construire. Pour lui, l'assurance-type est celle des compagnies américaines. Il y a beaucoup à dire sur cette opinion ; la presse spéciale a longuement discuté pour et contre le système américain et le litige n'est pas encore vidé.

M. Rochetin blâme la réserve mathématique, mais n'est-ce pas sur la base même de l'assurance qu'il porte la main? tout au plus peut-on prétendre que les tables de mortalité prolongées jusqu'à l'âge de 95 ans s'étendent trop loin, mais comme à cet âge le nombre des vivants est infinitésimal, cela ne présente pas un grand inconvénient. M. Cheyson a écrit, sur l'*imprévoyance dans les sociétés de prévoyance*, un opuscule qui ne saurait être trop médité. M. Rochetin paraît avoir un peu perdu de vue les sages réflexions qu'il renferme, et tant qu'on n'aura pas convaincu d'erreur les calculs relatifs à la réserve mathématique, il serait souverainement imprudent de ne pas s'y conformer.

Autre chose est le chargement des contrats pour les frais généraux et les bénéfices des assureurs; il paraît trop élevé puisque, par action réflexe, les bénéfices de certaines compagnies sont si considérables; mais il s'agit d'un projet nouveau et non d'une discussion sur l'assurance existante; ce projet mérite considération, à la condition d'être soumis à la plus sévère discussion, sous peine d'incalculables mécomptes.

Pierre DES ESSARS.